

Poussière fine

Une étude autrichienne en apporte la preuve: Les réductions de vitesse sont utiles

Berne, le 25 novembre 2009

En hiver, le Plateau suisse est souvent recouvert d'une nappe de brouillard élevée. Avec pour conséquence que les particules de poussière fine et d'autres polluants de l'air ne peuvent plus s'échapper dans les sphères supérieures et mettent ainsi en péril la santé de la population. Des calculs de l'Université technique de Graz révèlent aujourd'hui que les réductions de vitesse sur les autoroutes en cas de couches de brouillard élevées améliorent sensiblement la qualité de l'air. L'ATE Association transports et environnement soutient par conséquent une limitation de la vitesse sur les autoroutes.

De décembre 2008 à octobre 2009, on avait limité à 100 km/h pendant environ 6900 heures la vitesse autorisée sur les autoroutes autour de la capitale régionale de Graz. Comme en Suisse, des doutes subsistaient quant à l'efficacité d'une réduction de la vitesse dans la lutte contre la poussière fine.

Les calculs de l'Université technique de Graz montrent cependant que les réductions de vitesse ont apporté bien plus puisqu'elles ont permis d'économiser 450 kilos de poussière fine. Si cette quantité de poussière fine était répartie sur l'ensemble des environs de Graz, la teneur en poussière fine dans l'air grimperait d'un coup de 0 à 50 microgrammes par mètre cube ($\mu\text{g}/\text{m}^3$). 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ est le taux maximal légal valable aussi bien en Autriche et en Suisse que dans l'UE toute entière.

La limitation à 100 km/h sur les autoroutes de Graz a eu de retombées plus positives encore: selon l'Université technique, la mesure a permis d'éviter l'émission d'environ 2,3 millions de kilos de CO_2 et autour de 16'600 kilos d'oxyde d'azote. Par ailleurs, les automobilistes ont économisé à peu près 850'000 litres de carburant ce qui, d'après les prix autrichiens, correspond à une économie de 955'000 euros.

Limites de vitesse et filtres à particule

L'ATE est en conséquence favorable à la limitation de la vitesse pour lutter contre la poussière fine. Mais il ne s'agit là que d'une mesure parmi d'autres. A court terme, il est tout à fait concevable d'interdire la circulation aux véhicules sans filtre diesel. On pourrait aussi instaurer un système de trafic alterné où seuls seraient autorisés à circuler certains jours les véhicules dont la plaque d'immatriculation est pair et les impairs les autres jours. A long terme, tous les véhicules diesel nouveaux devront être équipés de filtres à particule.

Reseignements supplémentaires: Gerhard Tubandt, porte-parole ATE, tél. : 058 / 611 62 52